

ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVLE DU HAUT KATANGA IMPLIQUEES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'ITIE ET LA PROMITION DE LA BONNE GOUVERNANCE DES RESSOURCES NATURELLES EN RDC.

Mémemorandum des Organisations de la Société Civile du Haut Katanga sur le rapport de validation de l'ITIE - RDC 2018-2019

1. CONTEXTE

Après la dernière validation de la RDC intervenue en 2014, et qui lui a permis d'avoir le statut de pays conforme, cette dernière devrait-être soumise à la deuxième validation trois ans après. C'est dans ce cadre que l'ITIE international a, à partir du premier octobre 2018, entamé une série d'activités liées à la première étape du processus de validation de la mise en œuvre de l'ITIE sur le territoire national. Ce processus d'évaluation initiale de l'ITIE RDC par le secrétariat international a été sanctionné par la production d'un rapport initial de validation qui a été partagé début mai 2019 avec le CE et toutes les parties prenantes.

En vertu du protocole sur la participation de la société civile, cette dernière doit participer pleinement, effectivement et activement au processus ITIE. Cette participation de la société civile se manifeste à travers sa contribution au processus pour l'amélioration de sa mise en œuvre.

C'est dans ce cadre que les organisations de la société civile de Lubumbashi se sont réunies avec l'appui Technique et Financier du Centre Carter en atelier de travail du 22 au 24 mai 2019 à la « Cité de la Jeune Fille » pour analyser le rapport initial de validation partagé par le Secrétariat International avec l'appui technique du Programme de gouvernance des industries extractives de Centre Carter.

OBJECTIF

L'objectif de cet atelier a consisté en une analyse approfondie du rapport initial de validation de l'ITIE-RDC du Secrétariat International sur base des réalités de terrain.

Après analyse, les participants avaient la liberté soit de maintenir la cote donnée par le Secrétariat International, soit de la revoir en donnant des arguments adéquats et enfin, de formuler des recommandations destinées à apporter des améliorations dans la mise en œuvre du processus ITIE.

2. METHODOLOGIE

L'atelier a commencé par une mise à niveau des participants sur le processus de validation. A ce stade, des éclaircissements ont été donnés non seulement sur certains concepts clés, mais également sur les documents sur lesquels portent la validation, l'approche utilisée, ainsi que les différentes étapes du processus.

Après la mise à niveau, les participants ont été répartis en quatre groupes de travail. Chaque groupe était appelé à faire l'analyse du rapport initial de validation ITIE-RDC au regard des prescrits de la norme, du guide de validation et des réalités de terrain repris dans les PTT, rapport d'avancement, rapports ITIE-RDC (Contextuel et de conciliation) et des autres informations disponibles sur la mise en œuvre de l'ITIE en RDC. Au terme de cette analyse, les participants étaient appelés à évaluer l'adéquation de la cote donnée par le secrétariat international par rapport aux pratiques sur terrain et des lois du pays, à tirer les conclusions nécessaires et à formuler des recommandations.

La synthèse des conclusions auxquelles ont abouti les membres des organisations de la société civile après la mise en commun sont repris dans le tableau ci-dessous :

3. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS :

EXIGENCE	Cote du Secrétariat international	Analyse des OSC	Conclusion et recommandations	Cote des OSC
Exigence 1 : Engagement de l'Etat				
Engagement du gouvernement (# 1.1)	Satisfaisant	Problèmes : Aucun problème. Cependant, quelques faits positifs ci-après méritent d'être mentionnés : <ul style="list-style-type: none"> - Le gouvernement porte à 100% le budget de l'ITIE estimé 4millions de USD pour 3 ans. - Introduction de l'ITIE dans les lois nationales. 	RAS	Satisfaisant

		<ul style="list-style-type: none"> - Forte participation du gouvernement, de l'assemblée nationale aux activités ITIE au niveau national et international. 		
Engagement des entreprises (# 1.2)	Satisfaisant	<p>Problèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Certaines entreprises, surtout les EPE divulguent difficilement les informations et lorsque ces informations sont fournies à l'ITIE, celle-ci ne sont pas fiables dans la plupart de cas ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Le Comité exécutif doit faire un suivi rapproché auprès des EPE pour que celles-ci commencent à fournir entièrement et en toute sincérité les informations. - Les entreprises doivent définir les modalités de remplacement de 	Satisfaisant

		<ul style="list-style-type: none"> - Il n'y a pas eu de remplacement des membres des entreprises au Comité exécutif conformément à la Norme faute d'un mécanisme de procédures devant guider ce remplacement. 	<p>leurs représentants au GMP.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adopter et appliquer le manuel des procédures de remplacement des délégués du collège des entreprises au CE ; - Elargir la représentation des entreprises au GMP au-delà de celles affiliées à la FEC. 	
Engagement de la société civile (# 1.3)	Satisfaisant	RAS	RAS	Satisfaisant
Gouvernance du GMP/CE (# 1.4)	Inadéquat	Problèmes :	<ul style="list-style-type: none"> - Faire un mémo faisant rappel de: <ul style="list-style-type: none"> ➤ Au comité exécutif de s'assurer de la mise en application du manuel de procédure et si 	Inadéquat

		<ul style="list-style-type: none"> - Le nouveau Décret portant création et fonctionnement de l'ITIE en RDC, non encore signé alors que le premier est dépassé. - Retard dans le recrutement du Coordonnateur national de l'ITIE. Au lieu de procéder directement au recrutement d'un nouveau Coordonnateur, la RDC s'est contenté de nommer une Coordonnatric 	<p>nécessaire, faire des mises à jour.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Au premier ministre : Accélérer la signature du décret par le premier ministre. ➤ Enclencher le processus de recrutement du coordonnateur de l'ITIE. <ul style="list-style-type: none"> - Le GMP devra veiller à l'organisation régulière des réunions dans le respect des textes qui organisent le fonctionnement du comité exécutif afin de traiter tous les 	
--	--	---	---	--

		<p>e ad Intérim dont l'intérim a durée plus d'une année et les actions sont limitées.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Paiement du coordonnateur suspendu ;(double paiement pour un même poste). - Non application du manuel de procédure à l'ITIE existant. - Irrégularité des réunions du GMP (La dernière réunion date d'il y a 7mois, 	<p>problèmes en suspens.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduire le budget de fonctionnement du Secrétariat technique à l'image des autres pays mettant en œuvre l'ITIE. - La société civile devrait renforcer les mécanismes de communication entre les représentants OSC au CE et leurs pairs. - Le GMP/CE devrait tenir les réunions conformément au timing précis dans le texte réglementaire. 	
--	--	---	--	--

		<p>soit novembre 2018).</p> <ul style="list-style-type: none">- Budget ITIE excessivement élevé par rapport aux activités, charges du fonctionnement et zones de couvertures.- Faible mécanismes de communication entre les représentants des organisations de la société civile au comité exécutif et leurs pairs.		
--	--	--	--	--

Plan de travail (# 1.5)	Satisfaisant	RAS	RAS toutefois il faut l'adoption par le CE du PTT révisé. Et le respect dans sa mise en œuvre.	Satisfaisant
Exigence 2 : Licences et contrats				
Cadre légal (# 2.1)	Au-delà des résultats attendus	RAS	RAS	Au-delà des résultats attendus
Octroie des licences (# 2.2)	Significatif	-Dans le secteur des hydrocarbures, les données ne sont pas actualisées et exhaustives à l'instar du secteur minier.	- SGH actualise régulièrement les données sur les licences/permis accordées ou transférées et les modalités de leur attribution ou transfert.	Significatif
Registre des licences (# 2.3)	Significatif	- Au-delà des arrêtés, le CAMI détient a un rapport reprenant des informations exhaustives sur	- Au CAMI de compléter les informations manquantes sur certaines licences, notamment les	Significatif

		<p>les licences et permis octroyés ou transférés qu'il publie chaque année. Ce rapport contient les coordonnées et dates d'attribution de licences dans le secteur minier.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au niveau du secteur pétrolier, les données ne sont pas actualisées et ce registre n'est pas exhaustives (données de localisations) et 	<p>coordonnées et les dates d'application ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le secteur pétrolier doit se mettre au même diapason que le secteur minier, c'est-à-dire, mettre sur pieds un système de registre des permis et licences à l'instar du flexicadastre qui doit être systématiquement et régulièrement actualisé. 	
--	--	---	---	--

		facilement accessibles.		
Divulgence de contrats (# 2.4)	Satisfaction (au-delà)	RAS	RAS	Satisfaction (au-delà)
Déclaration de la propriété réelle (# 2.5)		<p>Problème :</p> <p>- La majorité des IE opérant en RDC n'ont pas encore fourni les informations relatives à la propriété réelle tel que exigées par la norme ITIE (nom de la personne physique, adresse, téléphone...), les entreprises cotées en bourse ne divulguent pas les liens qui renvoient directement vers les informations sur la propriété réelle. Bien que la RDC soit parmi les premiers pays mettant en œuvre l'ITIE a publié cette information.</p>	<p>Etant donné que la déclaration de la propriété réelle sera obligatoire d'ici 2020, la société civile recommande au CE d'exiger aux entreprises extractives de divulguer les propriétaires réelle tel que prévu par la norme.</p>	

Participation de l'Etat (# 2.6)	Significatif	Problème : - L'inexistence d'une explication claire des pratiques courantes qui régissent les relations financières entre le gouvernement et les entreprises d'État, telles que les règles et les pratiques régissant les transferts de fonds entre l'entreprise d'État et l'État lui-même, les bénéfices non répartis, le réinvestissement et le financement par des tiers.	- Clarifier les relations financières entre l'état et les EPE.	Significatif
Exigence 3 : Suivi de la production				
Données d'exploration		Problème : - Non publication des données d'exploration alors que ces	- La publication des données sur l'exploration doit être faite systématiquement par l'entreprise et	Satisfaction

		<p>données sont très importantes pour la société civile dans le cadre de suivi des obligations fiscales et parafiscales des Industries Extractives.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Non accessibilité des critères techniques et financiers proposé par le Ministre des hydrocarbures au conseil de Ministre. - Manque de publication dans le journal officiel ainsi que les médias, 	<p>être mise à jour (chaque année).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Ministre des Hydrocarbure doit rendre accessible au public les critères technique et financier pour l'octroi de licence d'exploration ou de production. - Etant membre du GMP, le ministre des Hydrocarbures doit publier dans le journal officiel, site internet de son ministère et média international et local, la liste de tous les soumissionnaires ainsi que la sélection finale. Et cela à court terme. 	
--	--	---	---	--

		site internet du ministère des hydrocarbures du processus d'appel d'autre pour le droit d'exploration.		
Données de production (# 3.2)	Significatif	Il existe déjà une formule identique pour le calcul de volume et des valeurs.	<ul style="list-style-type: none"> - Le secrétariat technique devrait accélérer la vulgarisation, la sensibilisation, et encourager l'application de cette formule à toutes les entreprises minières. - A la SC de faire le suivi pour que cette méthode de calcul soit applicable à toutes les IE et qu'elle soit étendue à d'autres produits. 	Significatif

			- Que les statistiques de production et d'exportation puissent être fiables.	
Données d'exportation (# 3.3)	Satisfaction	Idem	Idem	
Exigence 4 : Collecte des revenus.				
Divulgence exhaustive des taxes et des revenus (# 4.1)		RAS	RAS	Significatif
Revenus des ventes des parts de production de l'État et ou autres revenus perçus en nature (# 4.2)		RAS	RAS	Non applicable
Fournitures d'infrastructures et accords de troc (# 4.3)		RAS	RAS	Satisfaisant
Revenus de transport (# 4.4)				Satisfaisant
Les transactions liées aux entreprises d'état (# 4.5)		Problèmes : <ul style="list-style-type: none"> - Les EPE divulguent très peu d'informations fiables. - Perception des dividendes par l'Etat malgré les résultats déficitaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Les EPE divulguent les informations provenant des comptes audités. - L'Etat suspend la perception des dividendes dans les EPE jusqu'au moment où ces 	Significatif

		<ul style="list-style-type: none">- Cas de Metalkol : montage financier par la GCM de cession de sa part dans le projet Metalkol en contre partie des prêts contracté auprès de GETHLER pour l'achat du projet DEZITA. Le paiement effectué via une filiale de groupe ERG HIGHWIND Properties Limited et DEZITA Investments Sarl.	<p>dernières aurons réalisé des bénéfices.</p> <ul style="list-style-type: none">- Recommandation Aux EPE, d'entreprendre directement les différentes transactions avec les filiales basées en RDC.	
--	--	---	---	--

Paiements infranationaux (# 4.6)		Deux problèmes <ul style="list-style-type: none"> - Taxes provinciales : il n’y a que quelques provinces qui déclarent alors que dans l’ensemble des provinces ayant des activités extractives, des paiements significatifs sont perçu par elles, mais non déclarés. - Les paiements perçus par les provinces ne sont pas réconciliés. - La redevance minière : avec la nouvelle loi, 	<ul style="list-style-type: none"> - Que le comité exécutif sensibilise et exige que les autres Directions des recettes provinciales déclarent aussi leurs paiements infranationaux. - Le CE fasse la conciliation des paiements infranationaux. - La société civile devra faire le suivi pour que les revenus perçus par les ETD ne soit pas mal géré. - Mettre sur pied les mécanismes de gestion des revenus perçus par les ETD. 	Significatif
----------------------------------	--	---	---	---------------------

		<p>la redevance minière au niveau des ETD rentre aussi sous la rubrique des paiements infranationaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risque de mégestion des revenus issus des paiements infranationaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Qu'il y ait conciliation des déclarations des paiements de la part de redevance minière destinée aux ETD. 	
Niveau de désagrégation (# 4.7)	Satisfaisant	RAS	RAS	Satisfaisant
Ponctualité des données (# 4.8)	Satisfaisant	RAS	RAS	Satisfaisant
Qualité des données et vérification (# 4.9)	Significatif	<p>Problème : La qualité des données fournies par les EPE n'est pas fiable. (Ex : La GCM qui a publié ses participations dans l'entreprise Kipoi</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Que les EPE fournissent des données fiables. - Au comité exécutif de s'assurer que les EPE fournissent des données fiables. 	Significatif

		alors que lesdites parts sont déjà cédées).	<ul style="list-style-type: none"> - Le comité exécutif devra s'assurer que les données fournies par les EPE ont été certifiées par L'IGF. - A la société civile d'amorcer les travaux sur les mécanismes de fiabilité des données. 	
Affectation de revenus				
Répartition des revenus (# 5.1)	Significatif	Problèmes : <ul style="list-style-type: none"> - L'affectation des revenus issus du secteur extractif ne sont pas précisées dans le budget de l'état en vertu de principe de l'unicité du budget de l'Etat. Et cela 	<ul style="list-style-type: none"> - Le gouvernement devrait définir la politique publique par rapport à l'affectation des revenus provenant des Industries Extractives. - Il devrait également entreprendre des réformes légales (finances publiques) visant à garantir une affectation claire des 	Significatif

		problème pour garantir la traçabilité.	revenus issus des Industries Extractives aux questions prioritaires de développement durable du pays et faciliter leur traçabilité.	
Transferts infranationaux (# 5.2)	Significatif	<ul style="list-style-type: none"> - Non-respect de la loi (clé de répartition) de 2002 et absence dans le nouveau code d'une clé de répartition claire de ces flux en cas de chevauchement des ETDs. - Dans le rapport ITIE, la redevance minière n'est pas conciliée 	<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer que les transferts se font dans le respect des dispositions légales et normes en vigueur en RDC - Mettre en place les modalités de répartition pour le cas de chevauchement entre ETDs, publication et conciliation des déclarations de paiement de la 	Significatif

		entre le niveau national et les ETD.	redevance minière par les ETD).	
Informations sur la gestion des revenus et les dépenses (# 5.3)	Encouragée	NA	NA	Encouragée
Exigence 6 : Contribution économique et social				
Dépenses sociales (# 6.1)	Significatif	Problème : <ul style="list-style-type: none"> - Déclaration unilatérale des dépenses sociales par les entreprises. - Difficultés de conciliation parce il n'y a aucun service de l'état qui fait la contre vérification des PS effectuées par l'entreprise. 	Au Gouvernement d'accélérer la mise en place des organes spécialisés.	Significatif
Dépenses quasi fiscales des entreprises d'État (# 6.2)	Inadéquat	- Il y a des dépenses quasi fiscales dans le	- Finaliser les activités réalisées au mois de mai 2019 en	Inadéquat

		<p>rapport de la revue des états financiers des EPE 2016, mais elles sont confondues à d'autres dépenses. C'est le cas par exemple de la contribution au budget de l'état que les EPE déclarent à l'ITIE comme autres paiements.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour la société civile du Haut-Katanga, la difficulté de déclarer les dépenses quasi-fiscales par les 	<p>organisant une réunion des parties prenantes ou en mettant sur pieds une commission constituée de toutes les Parties Prenantes en urgence pour circonscrire la notion des dépenses quasi fiscales et proposer un référentielles à instar des dépenses sociales.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire des formulaires spécifiques de déclarations. - Au niveau international : la norme explicite ce qu'on entend par la dépense quasi fiscale. 	
--	--	--	---	--

		<p>entreprises publiques dès le départ a été entretenue par la confusion créée par la Norme elle-même. Elle n'a pas donnée une définition assez claire de cette notion. Cependant, la RDC de son côté n'a pas fourni assez d'efforts pour clarifier ou demander de clarification ou orientation de la part du SI et cela malgré la recommandation faite par toutes les</p>		
--	--	--	--	--

		<p>parties prenantes au CE dans le rapport ITIE 2015 d'organiser une session de travail avec toutes les parties prenantes pour lever l'équivoque au tour de cette question avant le début de la validation. Des actions ont commencé à être réalisées après la sortie du rapport initial de la validation, c'est au-delà de la période</p>		
--	--	--	--	--

		couverte par la validation.		
Contribution du secteur extractif à l'économie (# 6.3)	Satisfaisant	<ul style="list-style-type: none"> - Plusieurs autres critères à part ceux retenus doivent être considérés dans l'évaluation de la contribution du secteur extractif à l'économie. - Ceci implique la publication des rapports qui documente la question de manière détaillée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le comité exécutif devrait convenir sur l'approche méthodologique à utiliser pour déterminer les éléments qui entrent en compte dans le calcul du PIB. - Définir les critères d'évaluation de cette contribution dans l'économie. - Faire une documentation fouillée pour comprendre la hauteur de la contribution du secteur extractif. 	
Résultats et impacts				
Débat public (# 7.1)	Au-delà	Problèmes :		Significatif

		<ul style="list-style-type: none"> - Faible utilisation des informations des rapports ITIE dans les débats au niveau des deux chambres du parlement, de la cour des comptes et tribunaux, cours et tribunaux et au niveau des universités. - Le débat au niveau des populations à la base est encore très faible. C'est pourquoi la société civile propose que la 	<ul style="list-style-type: none"> - Au CE de l'ITIE, de rendre disponible le budget alloué à la dissémination et sensibilisation. - Aux deux chambres du parlement d'utiliser les données ITIE pour le contrôle parlementaire et initié les poursuites judiciaires pour tous cas d'abus relever par le rapport ITIE. - A la société civile de mobiliser les fonds pour la sensibilisation des rapports ITIE et l'ouverture des débats publics impliquant également les communautés 	
--	--	---	--	--

		cote soit significative à la place d'au-delà que le SI a proposé.	impactées par l'activité extractive.	
Accessibilité des données (# 7.2)		NA	NA	
Ecart et suivi des recommandations (7.3)	Satisfaisant	<ul style="list-style-type: none"> - Les mêmes recommandations formulées par l'AI et les parties prenantes contenu dans les rapports-ITIE-RDC reviennent sur plusieurs années. - L'inexécution ou exécution partielle des recommandations peuvent influencer la fiabilité des 	<ul style="list-style-type: none"> - Le comité exécutif devra produire régulièrement un rapport de suivi des recommandations qui montre le niveau d'exécution des recommandations qui étaient en cours. - Il devra également tenir compte des recommandations faites par les Parties Prenantes, dont la société civile pour avancer. 	Significatif

		données futures si elles ne sont pas résolues.		
Résultats et impact de la mise en œuvre (7.4)	Satisfaisant	RAS	RAS	Satisfaisant

Ce travail a connu la participation de :

Nom & Post Nom	NOM DE L'ORGANISATION	Sigle	ADRESSE MAIL
Freddy KASONGO	Observatoire d'Etudes et d'Appui à la Responsabilité Sociétale et Environnementale	OEARSE	oearserdc@gmail.com
Arlette BASUA	Observatoire d'Etudes et d'Appui à la Responsabilité Sociétale et Environnementale	OEARSE	womenrights@maliyetu.org
AMISI SHABANI Jean Claude	Action Contre l'Impunité pour les Droits Humains	ACIDH	sahabaniamisi@gmail.com
Jean-Pierre LUAMBA	Action Contre l'Impunité pour les Droits Humains	ACIDH	jeanpierrelwamba@gmail.com
Aurélien ANAMONGA	Indépendante	-	aurelieanamonga@gmail.com
Denise NGOBELA	Groupe d'Action Non-violence	GANVE	Ganve_rdc@gmail.com
Yvette MBUYI	Prospérité partagée	Prospérité Partagée	mbuyidele@gmail.com
Anne Marie MABO	Maman ni Maman	-	Mybeauty53@gmail.com
Jean Pierre MUTEBA	Nouvelle Dynamique Syndicale	NDS	Ndssyndicat200@gmail.com
Jean Marie KABANGA	Groupe d'Action Non-violence	GANVE	jmkabanga@gmail.com
Carole LUMBU	Dynamique des Femmes sur les Ressources Naturelles	DYFREN	Dlumbufailaa@gmail.com
KASADUMA GALABA	Dynamique des Femmes sur les Ressources Naturelles	DYFREN	galabakasag@gmail.com
Jean-Claude BAKA	Association Africaine de Défense des droits de l'Homme/ Antenne du Katanga	ASADHO/KATANGA	asadhokatanga@gmail.com
Céline TSHIZENA	African Resources Watch	AFREWATCH	celinetshizena@afrewatch.org
Jean Louis ASANI	Service d'Appui pour le Développement Intégral	SADRI	assanijl@yahoo.fr
Hugues MONGA	Prospérité Partagée	Prospérité. Partagée	humongapax@gmail.com

Georges TSHIMPUKI	Détective-Experts pour les Droits au Quotidien	DEDQ	georgestshitshi@gmail.com
SABIN MANDE	Réseau Ressources Naturelles/ Katanga	RRN/Kat.	samandeo@yahoo.fr
Stanis NTUMBA	COSCCET	COSCCET	stanislasntumba@gmail.com
DAN MUKENDI	Réseau Sud CONGO	RSC	Selela99.dan@gmail.com
Emile LONGA	Plateforme des OSC intervenant dans le secteur Minier au Katanga	POM	Longa.wembelo.emile@gmail.com
Elie KADIMA	MDR	MDR	Mdr_mdr2000@yahoo.fr
Patricia KASHALA	Indépendante	indépendante	kashalapatricia@gmail.com
Patricia TSHAMA	Indépendante	DYFREN	patriciamknd@gmail.com